

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 1

Artikel: Frédéric-César de la Harpe et les députés bernois
Autor: Couvreu, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE ET LES DÉPUTÉS BERNOIS

A PARIS, EN NOVEMBRE 1797

Par l'arrêté du 29 fructidor de l'an V — 15 septembre 1797 — le Directoire exécutif de la République française avait chargé le citoyen Mengaud « d'inviter et requérir le gouvernement de Berne et au besoin le gouvernement des autres cantons helvétiques de donner ordre à Wickam, ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès des cantons helvétiques, de sortir sans délai de la Suisse. » Cette démarche inusitée émut l'Etat de Berne. Il se décida à faire partir pour Paris deux envoyés « revêtus d'un caractère public, tant pour convaincre le Directoire de sa vigilance à assurer la sûreté et la tranquillité des frontières, que pour dissiper les calomnies que des personnes mal intentionnées répandent à Paris non seulement contre lui, mais aussi contre toute la Suisse¹. » A cet effet, il choisit le lieutenant-colonel Antoine-Louis Tillier et le major Abraham-Frédéric Moutach. Les deux membres du conseil souverain, envoyés extraordinaires de la République de Berne, étaient accompagnés de M. Haller,

¹ Traduction de la lettre de l'Etat de Berne au Directoire de Zurich du 11 octobre 1797 — 20 vendémiaire an VI. *Archives historiques du Ministère des affaires étrangères*, à Paris. Registre 464. Suisse 1797 Correspondance Bacher, chargé d'affaires à Bâle.

leur secrétaire de légation, et de deux jeunes capitaines bernois.

« Ces députés, arrivés ce soir, 26 vendémiaire — 17 octobre — à Basle, et partant demain pour Paris, sont avantageusement connus à Berne par leurs sentiments patriotiques et leur attachement à la République française », observe Bacher, le chargé d'affaires de Suisse dans une dépêche à Talleyrand, ministre des Relations extérieures¹.

Bacher leur était favorable comme son prédécesseur Barthélemy l'eût été ; mais ils avaient à Paris un ennemi acharné qui mit tout en œuvre pour faire échouer leur mission, c'était Frédéric-César La Harpe. Aussitôt après avoir lu dans le journal l'*Ami des lois*, numéro du 5 brumaire, la nouvelle de l'arrivée prochaine des députés bernois, il prend sa bonne plume et adresse au rédacteur de cette feuille un article virulent qui paraît le lendemain 6 brumaire — 27 octobre. On y remarque des passages comme celui-ci par exemple :

« Sans doute l'oligarchie de Berne, effrayée du sort de celle de Venise, aura jugé qu'il était temps d'implorer le pardon des trahisons qu'elle s'est permises sous le masque de la neutralité, tant que l'ex-directeur Barthélemy a pu la protéger. » Et plus loin : « Pour se rendre recommandables, les missionnaires bernois s'empresseront de prendre à leur arrivée le *masque démocratique*, à l'exemple de leurs prédécesseurs et de tous les patriciens qui se rendent à Paris ; ils défendront avec chaleur la cause de la France et ne craindront de passer ni pour *terroristes*, ni pour *sans culottes* à Paris, pourvu qu'ils demeurent en possession de leurs priviléges héréditaires et continuent à être

¹ *Archives historiques du Ministère des affaires étrangères*, à Paris. Registre 464, page 45. Suisse 1797, corresp. Bacher.

en Suisse de *magnifiques et puissans seigneurs.* » Il termine ainsi :

« Dans un numéro suivant, je vous adresserai quelques questions à faire à ces missionnaires, pour mettre à l'épreuve leur sincérité et l'attachement qu'ils professent en faveur de la liberté. »

Le 10 brumaire — 31 octobre — La Harpe écrit, toujours dans *l'Ami des lois* : « Les patriciens bernois, arrivés récemment à Paris, jouent leur rôle de patriotes à ravir. » Puis il explique qu'il y a deux partis à Berne, tous deux ennemis du gouvernement représentatif de la France.

Le premier a pour chefs l'avoyer Steiger, Erlach, etc. Il voulait que Berne joignît son contingent aux armées coalisées, en 1793.

« Le deuxième a pour chef le *trésorier Frisching* et pour affiliés ceux qu'on appelle les *modérés*, tous les patriciens que la crainte de compromettre leur existence par une participation trop manifeste aux mesures de la coalition a forcés à dissimuler. » Ce parti s'était lié avec *Barthélémy*, l'ex-ambassadeur en Suisse, remplacé au Directoire après le coup d'Etat du 18 fructidor par Merlin, un intime de Frédéric-César La Harpe. « Le 18 fructidor lui a fait perdre de puissants amis, continue le patriote vaugeois, et, sans doute, c'est pour les remplacer qu'un volontier de patriciens bernois vient de s'abattre sur Paris ; on croirait qu'il s'agit d'un concile oligarchique si les pères de celui-ci, moins semblables aux apôtres, n'avaient pas la bourse mieux garnie. » Il conclut : « Ces messieurs rient déjà sous cape des dupes qu'ils espèrent faire en France. »

Le lendemain 11 brumaire (1^{er} novembre) nouvelle attaque contre les patriciens bernois : Pourquoi insistent-ils pour garder Wickam ? 1^o Parce qu'ils sont dans la dépendance de l'Angleterre, dans les fonds publics de

laquelle ils ont placé des sommes considérables, fruits de la spoliation de leurs sujets ; 2° parce que Wickam travaille dans leur sens ; parce qu'il défend l'affreux système des *castes privilégiées*, qui passe à Berne pour avoir été établi jadis par Dieu même, sur le Mont Sinaï ; parce qu'il veut essentiellement la destruction de la République française, le sommaire de leurs vœux.

C'est avec une cruauté et une joie d'Apache que La Harpe harcèle ses ennemis, les Bernois :

« On dévoilera bientôt les trames des patriciens Pillichody et Rusillon, employés de Wickam et consorts, tant à Paris qu'ailleurs. Exposons, comme dit Duclos, les cadavres des criminels, pour effrayer leurs complices. » Mais il ne connaît ni la dissimulation, ni la ruse ; il est la franchise même : « Les envoyés de Berne auprès du Directoire sont prévenus qu'on déroulera successivement les vues ambitieuses de leur Sénat sur l'abbaye de Bellelay, l'Erguel, le Frickthal, au préjudice de la France », écrit-il le 14 brumaire ; et le même jour il publie une satire mordante intitulée : *Oraison quotidienne des chanoines formant le concile bernois à Paris*. Elle commence par ces mots : « O Dieu ! qui aimes la ville de Berne par dessus toutes les autres et ses patriciens plus que tous les enfants des hommes, accorde-nous de jouir en paix du produit de ces bailliages que tu créas pour nous dans ton infinie bonté et qui ont enrichi nos familles depuis 250 ans. »

Mais tourner en ridicule les prétentions des députés bernois, soumettre à la vindicte publique leur politique, mener, en un mot, une campagne de presse acharnée contre eux, ce n'est pas œuvre suffisante pour La Harpe. Il agit directement auprès du gouvernement de la République française, multiplie les notes, les rapports au Directoire, et son influence s'exerce d'une manière très

positive. *L'Ami des lois*, par sa bouche, avait prévenu les Bernois qu'il leur serait posé quelques questions. Or nous sommes tombés sur un document très curieux de plus de six grandes pages in-folio, intitulé : *Questions à adresser aux patriciens de Berne arrivés récemment à Paris*. C'est un mémoire adressé au Directoire. Un des directeurs a mis au dessus, en note : « Renvoyé au ministre des Relations extérieures pour faire ces petites questions en manière de conversation à MM. les prétendus députés de Berne. Paris 15 brumaire an six.»

La signature est de la main même de Reubell.

Ce questionnaire n'a pas moins de dix-huit numéros longuement développés ; chacun débute à peu près par ces mots : N'est-il pas vrai que...? Il se trouve en tête de chaque paragraphe, en marge, un résumé que nous publions ci-dessous. Œuvre de La Harpe, qui a voulu accumuler ici tous les griefs possibles de la France contre les Bernois, cette pièce a passé entre les mains de Talleyrand. Mais, comme l'a fait remarquer fort judicieusement M. Emile Dunant, ce ministre était pour le maintien de la stricte neutralité de la Suisse. Il ne désirait nullement une ingérence de la France dans les affaires de ce pays, partageant cette manière de voir avec l'ancien ambassadeur Barthélemy ; d'autre part, il craignait de perdre sa place en résistant au Directoire. Aussi tergiversa-t-il. Il tâcha de traîner les choses en longueur. Il n'eut pas à poser les questions désagréables de La Harpe aux députés bernois. Sur le document qui se trouve aux archives du ministère des Affaires étrangères se lit la note suivante de l'écriture élégante et fine de Talleyrand : *Affaire terminée, puisque les députés sont partis*. On sent que c'est un soulagement pour lui de n'avoir plus à s'occuper de cette « affaire ».

QUESTIONS A ADRESSER AUX PATRICIENS DE BERNE
ARRIVÉS RÉCEMMENT A PARIS

- 1° Persécutions essuyées par ceux qui ont porté la cocarde tricolore, chanté des airs patriotiques, etc. — Protection aux individus portant la cocarde et l'uniforme de l'armée noire.
- 2° L'armée noire formée sur le territoire bernois par les secours fournis à ses chefs, en armes, ARGENT¹, équipages, officiers, soldats. — Levée en Suisse d'un régiment de Roll pour l'Angleterre.
- 3° Intrigues des Bernois en Allemagne. Leurs efforts pour soulever toute la Suisse contre la France.
- 4° Ils ont tout préparé pour seconder les coalisés en 1792 par une diversion.
- 5° Ils persécutent les amis connus de la Révolution française.
- 6° Ils violent la neutralité en 1790 et 1792 en accordant un passage aux troupes autrichiennes pour occuper l'évêché de Bâle.
- 7° Ils connivent à l'arrestation des ministres français Maret et Sémonville en 1793.
- 8° Ils refusent jusqu'à l'année 1796 de reconnaître la République.
- 9° Commerce des faux assignats a lieu impunément sous leurs yeux.
- 10° Connivence avec la distribution de faux passeports.

¹ La réflexion suivante de Bacher au ministre des relations extérieures contredit plaisamment l'accusation de La Harpe : « Vous pouvez être bien assuré, citoyen M., qu'aussi souvent qu'il est question d'avances d'argent cela ne peut regarder les Suisses, et que surtout les Bâlois se laisseraient plutôt raser à sec que de hasarder un seul écu. » — 18 brumaire an VI.

11^o Persistance à garder les émigrés au mépris de notes présentées par le gouvernement français.

12^o Les agents bernois n'ont-il pas toléré des conférences nocturnes sur les frontières ?

13^o Ils font passer les correspondances de Wickam et agents royaux.

14^o Ils permettent au patricien Hentzi de faire passer dans le Brisgau plusieurs mille recrues.

15^o Patriciens Pillichody et Rusillon, agents de Wickam.

16^o Les Bernois, d'accord avec les Valaisans, permettent, en 1793, aux Piémontais de violer le territoire helvétique pour opérer une diversion en Savoie.

17^o Ils promettent de la cavalerie au roi sarde.

18^o Les mêmes patriciens qui autorisèrent toutes ces perfidies ne siègent-ils pas encore dans le Sénat¹ ?

Ce réquisitoire formidable, s'il ne fut pas mis sous les yeux des députés bernois, n'en fit pas moins impression sur les membres du Directoire et c'est ce qui importait à La Harpe. Le résultat fut tel que malgré les avis de Bacher, chargé d'affaires de Suisse, qui avait recommandé la députation bernoise, et au ministre Talleyrand et au Directoire, ce dernier se refusa à recevoir officiellement les délégués de l'Etat de Berne.

Grâce au zèle et à l'intérêt si bienveillant que MM. les archivistes aux Archives nationales ont apportés à nos recherches, nous avons mis la main sur une liasse de lettres interceptées par la police secrète à Paris en 1797. Nous en publions une aujourd'hui qui rend compte de l'activité déployée par les députés bernois au cours de leur mission si contrariée par le champion de l'indépendance vaudoise.

¹ Archives du Ministère des affaires étrangères, pages doubles 106-109. Registre 464. *Suisse 1797. Corresp. Bacher.*

C'est le secrétaire de légation Haller qui écrit cette épître confidentielle et intime au trésorier Frisching, pris à partie par La Harpe dans *l'Ami des lois*. Il demande à son correspondant la permission de ne pas signer. Précaution inutile ! Un billet de la même écriture, adressé à M. Haller, du conseil Souverain et Secrétaire de la chambre des grains, également intercepté, débute par ces mots révélateurs : « Mon cher frère...»

Carton F 74230 dossier 8.

Liasse Affaires de Suisse 1797.

A Monsieur le trésorier de Frisching, à Berne.

Paris, ce 9 novembre 1797.

J'ai reçu, M. le Trésorier, la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer en date du 2^e de ce mois. J'ai suivi vos ordres à son égard ; je vous envoie celles-ci par le jeune Zeerleder et dorénavant j'employerai l'adresse que vous m'indiquez.

Quant à l'état actuel de notre mission, je me réfère pour les choses principales à la lettre officielle que nous adressons aujourd'hui au conseil secret. Vous serez déjà instruit de la difficulté qu'on nous fait d'être reçus au Directoire parce que nous ne sommes pas Députés du corps Helvétique et de la résolution que nous avons prise d'ajourner cette demande jusqu'au moment où nous aurons reçu officiellement de *Zurich*, au nom du C. H.¹ la réponse relative à M. W.² et de pratiquer en attendant les Directeurs en particulier. Nous avançons fort lentement dans cette dernière partie, M. Tillier est un peu paresseux, Mout³ n'a pas d'usage du monde, et quant à moi, ils me font perdre les trois quarts de mon temps en

¹ *Corps Helvétique*. Zurich en était alors le canton directeur.

² Wickam, ministre d'Angleterre en séjour à Lausanne.

³ Moutach.

délibérations ou écritures inutiles. D'ailleurs les occupations de ces messieurs et de ceux qui les entourent sont en effet si grandes, les distances si éloignées qu'on ne sait pas quand rencontrer le monde. Les lettres de recommandations que j'avais demandées à mon oncle nous ont valu une très bonne réception d'un mons. *Lombard*, administrateur des hôpitaux, homme très sensé, *Salicetti*, membre du conseil des 500 et du Direct. *Barras*. J'ai vu ce dernier depuis et il m'a invité à venir chez lui quand je voudrais. J'ai vu aussi *François de Neufchâteau*¹ pour lequel j'avais une lettre et qui me donnera encore une audience particulière dimanche prochain, seulement en mon nom privé, car il ne paraît pas encore disposé à recevoir nos députés, dont il dit qu'ils auront à traiter avec le ministre des Relations extérieures. J'espère aussi voir bientôt *Merlin* et j'ai quelque moyen pour parvenir à Lareveillère. Moutach a, par le canal de *Oelsner* (?) Député de Francfort, son ami et le mien, obtenu la connaissance particulière de *Dentzel*, membre du conseil des anciens et ami de *Reubell*.

Nous leur remettrons à tous le mémoire que j'ai fait et qui sera adressé aujourd'hui au Conseil secret pour leur prouver tout ce que nous avons fait pour eux et détruire les préventions. Quand je songe à la grande influence de la publicité dans le temps où nous sommes, à l'effet prodigieux de la brochure de M. Weiss il y a 4 ans, plus spirituelle sans doute que la mienne, mais moins pressante en faits je désirerai presque que ce mémoire fût imprimé, d'autant plus qu'il n'a aucune forme qui puisse le faire

¹ *François de Neufchâteau* fut nommé le 23 fructidor de l'an V — 9 septembre 1797 — membre du Directoire Exécutif de la République française en remplacement de Carnot, proscrit après le coup d'Etat du 18 fructidor. La veille, le 22, Merlin (de Douai) avait été élu par le Conseil des anciens, membre du Directoire à la place de Barthélemy, déporté.

considérer comme une réponse au libelle de la H.¹ Quant au ministre², j'ai occasion de le voir quelquefois chez une dame de sa connaissance et je dînerai aujourd'hui avec lui. Il est un peu réservé jusqu'ici, on dit qu'il a toujours peur de perdre sa place, mais on peut se fier à ses intentions pures comme à ses lumières.

Ce qui est essentiel pour déblayer le terrain, c'est que nous recevions la nouvelle du départ *réel* de W., car j'ai déjà appris ici que l'on regarde sa démarche comme une comédie et ce n'est pas le moment de donner encore matière à la méfiance déjà si grande. Nous nous sommes même un peu compromis en disant, quoique en particulier, qu'il était parti, sur la foi de lettres datées du 22 octobre, qui annonçaient son départ pour le lendemain. On ne précise jamais aucune de ses intrigues et machinations.

Ce qui me paraît le plus clair relativement à vous, c'est qu'il n'y a qu'une prévention vague contre nous; une espèce de méfiance provenant de la haine contre les gouvernements aristocratiques, à l'amitié desquels ils ne peuvent jamais croire, mais point de projet réel contre nous. Barras m'a dit en riant que l'on ne songeait à rien contre la Suisse et nous, mais nous voudrions avoir des amis dans ce pays, et des amis un peu chauds, comme faisant entendre que nous avions été froids. *François*³ me disait de même que la Suisse aurait pu jouer un bien plus beau rôle à l'établissement de la République française, mais il pense du reste très amicalement.

¹ La Harpe avait publié son *Essai sur la Constitution du pays de Vaud*, le tome I Paris, 10 frimaire an V — 30 novembre 1796, le tome II Paris-Passy, messidor an V — fin juin ou juillet 1797.

Autre brochure parue en messidor an V : *De la neutralité des gouvernements de la Suisse depuis 1789*.

² Talleyrand.

³ François de Neufchâteau ; son nom de famille était François.

Dentzel a fait entendre à M.¹ que les peuples libres devraient se soutenir, que nous aurions le Frickthal, ce qui paraît assez vraisemblable ; et il serait bon que nous tâchassions d'avance à connaître l'état de ce pays, la grandeur, la population, les propriétés et revenus publics ; quant au Munsterthal et Bellelay, il sera plus difficile de l'obtenir même pour la Suisse. Je suppose que l'on regrette le plus les forges de Courrendlin et les biens et revenus de l'abbaye de Bellelay. Mais ce seraient des choses à payer d'autant mieux qu'une grande partie de ces revenus sont en Suisse et qu'il ne nous convient pas de payer des dîmes et censes aux Français. Mais avant tout il faut finir ou cesser absolument la lourde négociation constitutionnelle que M. de Tschn² a entreprise, car si on ne finit pas ces querelles interminables, il en arrivera comme de la Valteline. La France s'en mêlera, et pour trancher le nœud gordien elle réunira le tout à elle, au lieu que si la chose est convenue et arrêtée à Rastadt, tout le monde sera obligé d'être content. En attendant, j'ai trouvé moyen de faire parvenir au ministre³ une note sur ces pays et d'y glisser l'idée de la subrogation de Bienne aux droits de l'Evêque. Il ne sait pas qu'elle vient de moy. Elle lui est remise par un de ses amis particuliers qui a une possession près de Bellelay et s'intéresse beaucoup à la conservation de cette abbaye.

La H. se tient tranquille depuis huit jours et ne nous attaque plus dans l'*Ami des lois*⁴. Il a fait faire la première démarche par l'intermédiaire de van Bergen⁵ à

¹ Merlin (de Douai).

² Tscharner.

³ Talleyrand.

⁴ Haller écrit ces lignes le 19 brumaire. Le 14, avait paru l'*oraison des chanoines bernois*. Le 20, les attaques allaient recommencer plus fortes que jamais.

⁵ Van Berchem, probablement.

M. Tillier que si l'on dédommagerait les enfants du général, il ne demanderait rien pour lui et se tiendrait tranquille. Il serait très heureux que cela pût se faire, car cet homme est dangereux et a eu excessivement d'humeur d'avoir été exclus de l'amnistie. Ces *van Bergen*, quoique ayant sujet à se plaindre, se conduisent très bien et nous rendent mille services. Constant est bon aussi, vous pouvez en être assuré, monsieur le Trésorier, il n'a nulle liaison avec La H. et n'a jamais voulu entrer dans ses projets. Les autres Vaudois établis ici, Duthon et Roguin, d'Yverdon, *Frossard* et *Ducoster*, de Nyon, *Porta*, de Lausanne, sont tous venus nous faire visite et paraissent bien intentionnés parce qu'ils ont vu la révolution de trop près. Un certain *Bachelard* désire fort de retourner au pays, il ne sait pas s'il est compris dans l'amnistie ; j'ignore quel est son délit.

Mais ce qui me paraît le plus important, monsieur le Trésorier, pour nous tirer d'où nous sommes et pour assurer notre indépendance et notre territoire à l'avenir, ce seraient les moyens suivans, que je soumets respectueusement à votre sagesse : 1^o Le départ de Wickam et une lettre du Corps helvétique, adressée à nous pour donner la réponse et annoncer ce départ¹. 2^o De nous lier toujours davantage au Corps helvétique, de le mettre en évidence, de faire parler de lui, de maintenir sa considération qui est un peu froissée. A cet effet, je crois que les circonstances conseilleraient la convocation prompte d'une Diète générale (après le départ de Wickam), dont le but ostensible et public serait d'aviser aux moyens de se faire inclure dans la paix de Rastadt et assurer ses frontières ; le but secret et particulier de se faire un système de conduite dans les circonstances présentes. Ce système devrait avoir pour base les principes suivants :

¹ Wickam consentit à partir, de son chef, pour lever les difficultés.

a) De ne pas céder un pouce de terrain, pas même les bailliages italiens.

b) De soutenir tous les gouvernements comme ils sont contre les violences intérieures ou interventions étrangères, sauf l'indépendance de chacun de s'améliorer chacun dans son sein comme il le jugera à propos, selon les circonstances.

c) De comprendre, s'il y a moyen, Neuchâtel dans la Confédération helvétique.

d) D'envoyer un représentant commun à Rastadt et veiller à ce qu'il ne s'y fasse rien contre nous et qu'au contraire on nous y assure notre territoire et notre existence politique. Si l'on y envoie des agens secondaires de la part des parties intéressées, il faudrait en envoyer un seulement avec plein pouvoir, mais ni Tchn (Tcherner?), ni commissaire général.

e) D'entretenir à Paris un chargé d'affaires au nom du Corps helvétique, au moins jusqu'à ce que tout fut consolidé et d'entamer une négociation par un nouveau traité d'alliance qui nous assurerait notre tranquillité intérieure comme à l'Empereur. Le chargé d'affaires devrait être de Zurich.

On pourrait, à cette même Diète, faire quelques actes pompeux qui, je crois, feraient un très bon effet, par exemple y renouveler publiquement les alliances, jurer qu'on sera tous pour un, un pour tous, et rester ensemble jusqu'à ce que la paix de Rastadt soit conclue.

Je suis intimément convaincu qu'une telle conduite nous ferait le plus grand bien, non parce qu'elle inspire de la crainte, ce qu'il serait ridicule de faire croire, mais parce qu'elle inspire de l'estime. Je vois par une foule d'observations que nous sommes un peu décolorés dans l'opinion publique en France ; nous n'avons plus guère d'amis parmi les puissances étrangères, et cette double

circonstance nous fait plus de mal que tout le reste. Il faut absolument tâcher de maintenir intacte son ancienne considération.

Je vous prie, monsieur le Trésorier, d'agréer l'hommage de mon respect et vous demande la permission de ne pas signer.

M. le colonel¹ vous offre de même ses obéissances respectueuses.

Le système de conduite préconisé par Haller, habile peut-être en d'autres circonstances, était insuffisant dans la crise qui se préparait. Les députés bernois se faisaient illusion en croyant qu'il n'y avait qu'une prévention vague contre eux, une espèce de méfiance provenant de la haine contre les gouvernements aristocratiques, mais point de projets réels. La Harpe avait présenté le 25 fructidor (11 septembre 1797) son plan pour l'affranchissement de sa patrie avec l'aide de la France. Il était un adversaire dangereux comme le remarquait justement Haller ; il était violent, autoritaire, vindicatif, haineux même, mais il était loyal. Il ne cachait pas son jeu. Il réclamait pour le Pays de Vaud des réformes que le gouvernement de Berne aurait accordées s'il avait été simplement clairvoyant. Il est vrai que le Pays de Vaud se taisait, craignant le retour des répressions de 1791-1792 ; mais il avait un porte-parole à Paris qui se dépen-sait vaillamment, parlait, écrivait, écrivait surtout. Il eût été sage d'écouter cette voix, qui réclamait avec insis-tance, à tout prix, des réformes.

Le 20 brumaire, La Harpe signe de ses initiales L. H. un article sur ce thème, dans *l'Ami des lois*. « Les aristocrates bernois, dit-il, ennemis implacables de la liberté jusqu'au 18 fructidor, assurent ceux qui voyent une

¹ Tillier.

contradiction choquante entre les principes affichés par eux à Paris et leur conduite despotique envers leurs hôtes en Suisse, que l'intention sérieuse de l'aristocratie bernoise est d'améliorer le sort de ces derniers : ils annoncent avec emphase de grandes réformes, mais afin de n'être pas pris au mot, ils prétendent que le moment de s'en occuper n'est pas encore venu. » — « Si messieurs de Berne sont sincères, ils doivent *en donner des arrhes dès aujourd'hui* et déclarer franchement l'espèce des réformes dont ils parlent et l'époque précise où elles seront terminées. La fourberie et le mensonge ne sont plus à l'ordre du jour. On dira dans un article suivant sur quoi doivent porter ces réformes. L. H. »

Le 22 brumaire, l'*Ami des lois* publie l'étude annoncée. Elle est intitulée : *De la réforme de la constitution du Pays de Vaud*. Pas moins de dix réformes sont proposées.

La plus importante consiste à rendre au peuple vaudois ses anciens droits. Que les Etats du Pays de Vaud soient convoqués ! « Si les patriciens bernois qui sont à Paris veulent le bien de leur patrie et sont amis de la liberté, ils adhéreront à ces réformes et la médiation de la République française n'aura rien qui les effraye. » La Harpe signe cette déclaration de son nom en toutes lettres.

Le 29 brumaire, soit le 19 novembre 1797, il s'écrie : « Vérité, publicité, persévérance, courage inébranlable, voilà les seules armes dignes des défenseurs de la liberté vaudoise. » Et pour être fidèle à sa parole, La Harpe publie en brochure, le premier frimaire (21 novembre) le fameux mémoire adressé au Directoire le 25 fructidor (11 septembre 1797), où il indiquait la marche à suivre — qui a été suivie, en effet — pour rendre au Pays de Vaud son indépendance. Il l'imprime, avec quelques légères modifications sous ce titre : *Des intérêts de la République*

française considérés relativement aux olygarchies helvétiques et à l'établissement d'une république indépendante dans la Suisse française¹.

Tandis que La Harpe prend toujours plus d'audace dans ses revendications et formule avec plus de précision, de netteté et de vigueur les droits méconnus de ses concitoyens, les députés bernois sont obligés de retourner chez eux l'oreille basse, sans avoir même obtenu d'audience du Directoire ; ils quittent Paris le 3 frimaire (jeudi 23 novembre 1797), à l'heure même où le général Bonaparte traverse le Pays de Vaud au milieu des acclamations de la population saluant en lui l'homme qui avait déclaré qu'*un peuple ne peut pas être sujet d'un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel*².

Quelques journaux avaient assuré que ces messieurs de Berne étaient partis *volontairement* et que *leur mission était finie*.

La Harpe, toujours prêt à la riposte et désireux de publier au son des fanfares le triomphe éclatant qu'il vient de remporter, répond en première page dans l'*Ami des lois*, avec sa vivacité accoutumée, à la date du 9 frimaire (29 novembre) :

« Ces deux allégations sont également mensongères. Le 2 frimaire, MM. *Tillier* et *Moutach* reçurent du ministre des Relations extérieures l'ordre de quitter Paris *sans délai*, même dans les 24 heures, et cet ordre était tellement pressant que, dès le lendemain matin, les dits messieurs se mirent en route. Quant à leur mission, ils n'ont pu la terminer, parce qu'on ne termine que ce qu'on

¹ Par le colonel Frédéric-César La Harpe. A Paris, an VI de la République (1797). 1 vol. in-8°, chez Batilliot frères. Cote de la Bibliothèque nationale, à Paris, Lb. 42/474.

² Article 4 du décret du 29 vendémiaire, an VI (20 septembre 1797), qui incorpore la Valteline et Chiavenna à la république Cisalpine.

commence ; or, les députés bernois n'ont pas même été présentés au Directoire. Ils ont seulement eu l'honneur de rendre leurs devoirs à l'aimable et spirituelle héritière du *baron de Coppet*, propriétaire de seigneuries considérables dans le Pays de Vaud et, à ce titre, très intéressé à la conservation des droits féodaux qui font le bonheur de l'espèce humaine.

« Nous savons au reste que ces députés vont accréditer en Suisse les calomnies répandues par leurs collègues contre la France. Ils diront que *la République française veut partager la Suisse et incorporer le Pays de Vaud.* »

« Il importe d'arracher au plus tôt le masque dont se couvrent ces olygarques imposteurs et nous déclarons aux vrais amis de la liberté en Suisse : QUE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VEUT A TOUT PRIX MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE HELVÉTIQUE ET L'INDÉPENDANCE DU PEUPLE HONNÈTE QUI L'HABITE. »

Après le départ des députés bernois, loin de prendre quelque repos, La Harpe déploie une activité toujours plus remuante. Il paraît de sa prose dans de nombreuses feuilles, sans compter *l'Ami des lois*, *le Conservateur*, par exemple, *le Rédacteur*, *le Républicain*, etc. Il fournit des informations de toute nature au gouvernement ; il entretient une correspondance fréquente avec plusieurs de ses concitoyens établis dans le Pays de Vaud ; il rédige des projets d'adresse qu'ils doivent présenter à ces messieurs de Berne.

Plus on consulte les documents du temps, aux Archives nationales de France, aux archives du ministère des Affaires étrangères, à la Bibliothèque nationale, plus on se convainc de l'action profonde exercée par La Harpe sur les destinées de la patrie vaudoise. Doué d'une volonté de fer, il a réalisé ce qu'il a voulu. Il a voulu que la mission des députés bernois envoyés en 1797 à Paris,

auprès du Directoire, échouât ; elle a échoué. Il a voulu l'indépendance de son pays. Cette indépendance a été proclamée le 24 janvier 1798. Ceux-là même qui ne l'aimeraient pas ne sauraient lui refuser leur estime et leur admiration. C'était un caractère.

Emile COUVREU.

L'ABBÉ GREMAUD

Nous avons annoncé en son temps la mort de l'abbé Gremaud et nous avons dit combien cet événement était ressenti douloureusement chez toutes les personnes qui, dans la Suisse romande, s'occupent, à quel titre que ce soit, de notre histoire nationale. Nous voudrions revenir aujourd'hui sur la vie et les travaux du savant abbé et montrer quelle grande part il prit au mouvement historique dans notre pays. L'occasion nous en est fournie par une excellente biographie écrite par M. Max de Diesbach, notre collaborateur, et publiée dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*.

M. de Diesbach était mieux qualifié que tout autre pour parler de l'abbé Gremaud. L'un et l'autre ont pris une part active aux travaux de la Société d'histoire fribourgeoise et à celle de la Suisse romande. M. de Diesbach a publié dans divers recueils un grand nombre de travaux excellents et il a succédé au vénérable abbé dans la présidence de la Société d'histoire de Fribourg. La biographie qu'il a écrite de son prédécesseur renferme les mêmes caractères d'exactitude et d'impartialité que l'on retrouve dans ses autres ouvrages. Nous pourrons donc non seulement y puiser des renseignements, mais aussi parfois lui emprunter quelques passages importants.

L'abbé Gremaud était originaire de Riaz, près de